

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES JOURNALISTES DE LANGUE FRANÇAISE

No 88

Paraît 10 fois par an / Prix de l'abonnement pour les non-
membres : 5 fr. (compte de chèques postaux : Lausanne 10 - 3056)

Mars 1969

De « suspense » à suspens

Le mot *suspense*, caractéristique d'une époque de snobisme linguistique et de divertissement commercialisé, est un anglicisme aussi ridicule que superflu. Ridicule, parce qu'issu du vocabulaire français et revenu d'outre-Manche avec une prononciation étrangère ; superflu, car ce qu'il exprime peut l'être par l'un ou l'autre des deux termes français d'origine : le masculin « suspens » et le féminin « suspense » avaient tous deux autrefois le sens d'incertitude, d'attente inquiète. La *suspense* est aujourd'hui la censure par laquelle un ecclésiastique est déclaré suspens (c'est-à-dire suspendu). Ce dernier terme a subsisté dans la locution « être en suspens » : les auteurs dramatiques et les romanciers ont tenu les spectateurs et les lecteurs en suspens bien avant l'ère du cinéma.

Dans un article du *Monde* du 6 mars 1957, intitulé *Jules Romains et le suspens*, Emile Henriot (cité récemment par le professeur E. Lugin dans *l'Impartial*) écrivait : « Pourquoi ne dirait-on pas en français « suspens », comme « en suspens » qui existe et donnerait bien l'équivalent de *suspense* au sens propre d'arrêt, de suspension, d'attente avec une nuance d'inquiétude ? »

Le dictionnaire Robert mentionne expressément « le néologisme suspens, proposé pour remplacer l'anglicisme *suspense* ».

Un « néologisme » qui a ses lettres d'ancienneté et qui mériterait de s'imposer. Il suffirait, pour ceux qui écrivent dans les journaux et parlent au micro, de le vouloir.

Nantir

« L'Assemblée fédérale sera *nantie* d'un rapport sur cette question », disait récemment un collaborateur du « Miroir du monde ».

Le sens premier de ce verbe est : mettre en possession d'un gage pour sûreté de la dette. Par extension : mettre en possession de quelque chose par précaution : nantir un voyageur de provisions.

Dans la phrase citée, il fallait dire « saisie d'un rapport »...

Franciser

Il ne faut pas avoir peur de franciser, dans la mesure du possible, les noms propres étrangers. Il est pénible d'entendre prononcer « Chaffn're » ou « Chpul're » les noms de Schaffner (« Chafnère ») ou Spuehler (« Spulère »).

Et pourquoi d'aucuns se mettent-ils à appeler « Boucares » la capitale de la Roumanie ?

Rectorat, professorat

Est-il correct de dire que des étudiants ont « occupé le rectorat » ? Le Robert définit ce terme : fonction de recteur ; temps pendant lequel il l'exerce. Le Petit Robert (postérieur) a enregistré cette déviation de sens : locaux du recteur. C'est regrettable, et propre à encourager les abus de langage.

N'a-t-on pas vu un distingué quotidien titrer : « Le *professorat* dit non à la cogestion »... Ce terme désigne la fonction de professeur, et non le corps des professeurs.

Le « format » !

« Alfred Rey possède le *format* d'un conseiller d'État », titrait un journal valaisan avant les élections.

On dit en français « l'envergure ». Laissons à nos confrères alémaniques ce terme emprunté à notre langue et détourné de son sens.

Nous nous permettons de rappeler aux chroniqueurs radiophoniques que la voyelle E se prononce é : la Communauté économique européenne s'appelle donc « Cé-é-é » et non pas « Cé - euh - euh ».